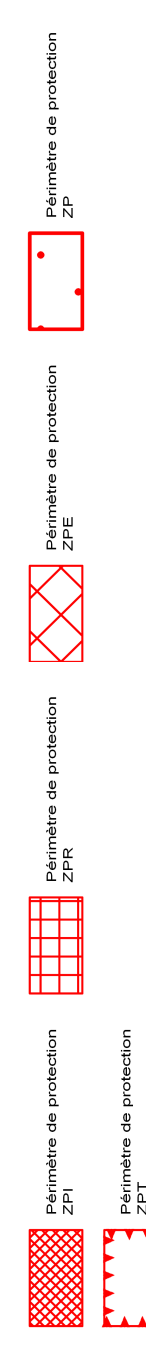
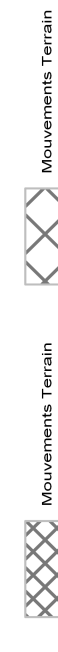


LES PERIMETRES DE RISQUES

PREVENTIONS DES RISQUES TECHNOLOGIQUES



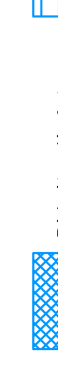
PREVENTIONS DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN



PREVENTIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR DEBOREMENT DES COURS D'EAU



non couverts par un PPRNI



PREVENTIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT



Périmètres de production



Axe d'écoulement



Périmètres d'écoulement et d'accumulation



Prévalence



Prévalence



Prévalence



Prévalence



Prévalence



Prévalence



Prévalence



Prévalence



Prévalence



Prévalence



Prévalence



Prévalence



Prévalence



Prévalence



Prévalence



Prévalence



Prévalence



Prévalence



Prévalence



Prévalence



Prévalence



Prévalence



Prévalence



AVERTISSEMENT :

Les risques d'inondation et technologiques peuvent également faire l'objet de périmètres de prévention des risques naturels d'inondation ou de périmètres de prévention des risques technologiques consultables dans les annexes au titre des servitudes d'utilité publique conformément à l'article R151-S1 du code de l'urbanisme (dans le dossier d'agglomération pour les PPRNI et dossiers de commune pour les PPRD).

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU-H

DECLINAISON COMMUNE

REVISION N°2
APPROBATION - 2019

COLLONGES-AU-MONT-D'OR

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT
C.2.8 Risques naturels et technologiques
Echelle : 1/5000

